

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	24 (1953)
Heft:	6
Rubrik:	Petite chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le rouge tantôt le noir, selon qu'il rendait la justice au nom de Berne ou au nom du prince.

D'après la lettre de combourgéoise avec La Neuveville, les Bernois avaient pris celle-ci sous leur sauvegarde, « parce que, dirent-ils, les empereurs et les rois leur avaient donné procuration pour prendre les hommes libres sous leur protection ». Nous n'irons pas jusqu'à dire que c'est par ce seul motif que les Bernois, en 1486, envahirent la Prévôté de Moutier-Grandval et lui imposèrent un traité de combourgéoise. Il y a lieu toutefois de faire observer que ladite Prévôté formait une communauté rurale jouissant d'une large autonomie et que les « prud'hommes » qui la composaient avaient le droit de porter des armes, ce qui faisait d'eux des hommes libres. Quoi qu'il en soit, les Bernois, en prenant pied au cœur du Jura, consolidèrent la Confédération suisse sur sa frontière du nord-ouest : celle-ci passera désormais entre Courrendlin et Delémont.

Par le mouvement de Contre-Réformation vigoureusement mené par le prince Christophe Blarer de Wartensee (1575-1608), les bourgeois de Bâle durent abroger les traités de combourgéoise qu'ils avaient conclus avec les bailliages de Birseck, Pfeffingen, Zwingen-Laufon, Delémont et autres lieux dans les vallées du Jura. Leur plan jurassien tombait en morceaux. La ville et république de Berne qui avait réussi à introduire la Réforme à Biel, dans l'Erguel, à La Neuveville, sur la Montagne de Diesse et dans les deux tiers de la Prévôté de Moutier, n'abandonna aucun de ses coreligionnaires, ni aucun de ses alliés, combourgéois et protégés. Jusqu'à la Révolution française, les Bernois, invisibles et présents, ne cessèrent d'exercer sur ces territoires une surveillance un peu hautaine, il est vrai, mais efficace et bienveillante. Les Jurassiens du sud ne l'ont pas oublié.

P.-O. BESSIRE.

PETITE CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La situation de la Banque nationale suisse, en mai 1953, laisse apparaître une augmentation des réserves monétaires de 17,2 millions de francs. L'encaisse-or, par suite de la conversion des devises, a augmenté de 43,3 millions et est de 5 milliards 952 millions de francs. Les devises, par contre, ont diminué d'un montant net de 26,2 millions.

* *

Au cours du premier trimestre 1953, on a dénombré en Suisse 139,379 travailleurs étrangers, soit 7097 de plus qu'il y a une année : 54,647 hommes et 84,732 femmes. La plus grande partie des travailleurs étrangers — trois cinquièmes au total — appartiennent aux groupes professionnels qui, depuis des décennies, souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre : le service de maison (38,948), l'industrie hôtelière (27,506) et l'agriculture (13,954). Les étrangers sont aussi relativement nombreux dans l'industrie des métaux (19,043), ainsi que dans l'industrie textile et l'habillement (13,770). On en compte 7485 dans l'industrie du bâtiment et l'industrie du bois. D'une façon générale, les Italiens dominent ; ils sont 71,365.

* *

Une diminution de la haute conjoncture se manifeste dans l'économie suisse, malgré une activité généralement bonne. Dans certaines

branches, les commandes sont moins nombreuses qu'il y a une année. En ce qui concerne les exportations qui restent intenses, il convient de relever que la concurrence se fait de plus en plus forte sur les marchés internationaux, notamment de la part de l'Allemagne, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

* * *

Abrogation des prescriptions sur les prix maximums. Selon un communiqué de l'Office fédéral du contrôle des prix, les détaillants sont libérés de l'obligation d'afficher leurs prix, avec effet dès le 30 avril, les articles 3 et 4 de l'ordonnance du 2 septembre 1939 étant abrogés. En même temps, l'électricité et les huiles combustibles sont libérées du régime des prix maxima. D'autre part, les dispositions encore en vigueur relatives à la caisse de compensation des prix de l'industrie du coton seront supprimées.

* * *

Les recettes des douanes, pendant le mois d'avril 1953, se sont élevées à 58,8 millions de francs. Ce montant comprend 8,4 millions d'imposition des tabacs, utilisés à couvrir la participation de la Confédération à l'A.V.S., 13 millions de droits de douane sur les carburants, dont 50 % sont répartis entre les cantons. Il reste ainsi 43,9 millions à la Confédération, soit 5,5 millions de plus que pour le mois correspondant de l'an dernier. Dans les quatre premiers mois de 1953, les recettes douanières se sont élevées à 143,5 millions de francs, soit 7,5 millions de plus que dans la période correspondante de 1952.

* * *

Le rapport annuel de l'Union suisse des paysans indique, pour la culture des champs, une superficie totale de 262,000 hectares en chiffres ronds, contre 257,000 en 1951. On a cultivé 171,000 ha. de céréales, 55,000 de pommes de terre et 36,000 d'autres plantes sarclées (dont 11,000 pour les légumes).

* * *

La Hollande et les montres suisses. Le représentant de la Chambre de commerce hollandaise pour la Suisse, M. Ch. Bernard, a annoncé que le parlement néerlandais se préparait à abaisser la taxe d'entrée de 30 % perçue actuellement sur les produits « de luxe » par la douane, en particulier les montres suisses.

* * *

Le revenu national suisse a passé, en 1953, le cap des 20 milliards, d'après une estimation provisoire du Bureau fédéral de statistique. L'augmentation, dans l'espace d'une année, a été de 600 millions de francs. Dans ce chiffre, le revenu du travail représente 60 %, le revenu d'exploitation et le revenu net du capital 20 % chacun. Jusqu'en 1945, le revenu du travail n'atteignait pas la moitié du revenu national ; depuis lors, sa part ne cesse de croître.

* * *

L'accord de Londres sur les dettes extérieures allemandes fait l'objet d'un rapport aux Chambres, publié par la Chancellerie fédérale. Cet accord peut être considéré comme unique dans les annales financières, puisque c'est la première fois que les dettes d'un Etat et celles de ses ressortissants ont fait l'objet de négociations sur le plan international. A Londres, la Suisse occupait une place importante, vu sa position de quatrième pays créancier de l'Allemagne. Comme les créances de la Confédération à l'endroit de l'ancien Reich ont été réglées

par des arrangements séparés, les intérêts suisses privés sont les principaux bénéficiaires de l'accord de Londres. Les représentants des créanciers privés suisses se sont d'emblée déclarés en faveur de cet accord.

* *

Le gel du matin du 8 mai et des jours suivants a causé des dommages considérables aux cultures maraîchères et aux arbres fruitiers, tout spécialement dans le Jura Nord.

* *

La fabrique d'articles de pêche, à Courchapoix, exploitée par la Maison Vieillard de Morvillars, a été vendue à un industriel biennois qui occupe déjà 300 ouvriers et ouvrières à Bièvre et qui pourra donner du travail, dans la nouvelle entreprise, à une partie des 200 personnes obligées de se rendre chaque jour, de Courchapoix, dans les grands centres industriels pour y gagner leur vie.

* *

Le nouvel horaire des Chemins de fer du Jura permet des excursions faciles aux Franches-Montagnes. La reprise de l'exploitation du chemin de fer prévoit un double service d'autobus et de trains. La première course de Glovelier à Saignelégier aura lieu en car avec départ de Glovelier à 7 h. 15 et arrivée à Saignelégier à 8 h. 17. Le départ de la seconde course, par chemin de fer, est fixé à 9 h. 45 avec arrivée au chef-lieu franc-montagnard à 10 h. 33.

* *

La Maison Longines, se fondant sur les deux années d'expériences faites avec le nouveau chronomètre-caméra qui a révolutionné la mesure du temps, vient de mettre au point un nouvel appareil qui présente une série de simplifications et d'améliorations.

* *

L'exportation de livres suisses a atteint l'année dernière le montant de 25 millions de francs, accusant un accroissement de 34 % par rapport à l'année précédente.

* *

On vient de créer pour l'armée suisse une nouvelle boulangerie de campagne mobile, fonctionnant indifféremment au mazout, au bois et au charbon. Elle peut livrer en 24 heures 4200 rations de 500 grammes de pain.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE DU JURA

HENRI DEVAIN, *Rumeurs*. Sonnets. Une brochure in-8 de 34 p. La Ferrière, Les Editions Chante-Jura. S. d.

Le bon poète Henri Devain a mis, dans *Rumeurs*, un légère sourdine à son rire sonore. Cest qu'il chante sa terre en ce recueil de vers, c'est qu'il chante l'amitié et l'amour : la tendresse prend la place de la bonne humeur, les mots doux remplacent les mots drôles. Mais la musique est toujours là. — R.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Scrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source